



Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH	
SEMESTRE 1 - 30 ECTS			30	30	243	
Mobiliser des connaissances hautement spécialisées en droit des affaires	2 UE obligatoires :		21	21	162	
	UE 1 :		14	14	96	
	2 CM avec 2 TD obligatoires					
	●	CM Droit fiscal des affaires 1	☐	7	7	33
		CM Droit fiscal des affaires 1			15	
	●	CM Droit des sûretés	☐	7	7	33
		TD Droit des sûretés	☐			15
	UE 2 :		7	7	66	
	2 CM obligatoires					
	●	Droit des fusions-acquisitions	☐	3,5	3,5	33
●	Droit bancaire	☐	3,5	3,5	33	
Maîtriser la diversité du droit des affaires	1 CM obligatoire					
	●	Droit pénal spécial	☐	3,5	3,5	33
	& Choisir 1 CM entre					
	●	Droit européen & international des droits de l'Homme	☐	3,5	3,5	33
	●	Histoire du droit pénal	☐	3,5	3,5	33
	●	Droit des assurances	☐	3,5	3,5	33
Communiquer dans un contexte international			2	2	15	
	Choisir 1 TD de langue entre :					
	●	Anglais	☐	2	2	15
●	Espagnol	☐	2	2	15	
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus :					
	Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point.					
	Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre.					
	Chaque activité est évaluée par une note sur 20.					
	Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant :					
	0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point					
	La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis.					
	En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1.					
	La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)					

UE : Unité d'enseignement - **COEFF** : Coefficient - **ECTS** : Système de Transfert de Crédits Européens - **VOL** : Volume horaire



Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 2 - 30 ECTS			30	30	255
Mobiliser des connaissances hautement spécialisées en droit des affaires	2 UE obligatoires :		20	20	162
	UE 1 :		14	14	96
	2 CM avec TD obligatoires				
	● CM Droit pénal des affaires	☐	7	7	33
	● TD Droit pénal des affaires	☐			15
	● CM Droit des entreprises en difficulté	☐	7	7	33
	● TD Droit des entreprises en difficulté	☐			15
	UE 2 :		6	6	66
	2 CM obligatoires				
	● Droit financier	☐	3	3	33
	● Droit de la concurrence & de la distribution	☐	3	3	33
Maîtriser la diversité du droit des affaires			8	8	78
	Choisir 2 CM entre :				
	● Droit pénal international	☐	3	3	33
	● Grands principes du droit numérique	☐	3	3	33
	● Droit fiscal des affaires 2	☐	3	3	33
	● Droit fiscal international & européen	☐	3	3	33
	1 EC obligatoire				
	● Projet encadré : Mémoire de recherche	☐	2	2	12
Communiquer dans un contexte international			2	2	15
	Choisir 1 TD de langue entre :				
	● Anglais juridique	☐	2	2	15
Valoriser son engagement dans la société	● Espagnol	☐	2	2	15
	Enseignements soumis aux Points Bonus :				
	Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point.				
	Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre.				
	Chaque activité est évaluée par une note sur 20.				
	Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant :				
	0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point				
	La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis.				
	En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1.				
	La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - COEFF : Coefficient - ECTS : Système de Transfert de Credits Européens - VH : Volume horaire